
**Réunion de la commission « Emploi, qualifications et revenus du travail »
du 9 novembre 2023**

SYNTHÈSE

La commission « Emploi, qualifications et revenus du travail » s'est tenue le 9 novembre 2023 sous la présidence de Jean-Christophe Sciberras.

La commission a débuté par une présentation de **4 demandes d'avis d'opportunité concernant les enquêtes suivantes :**

- Enquête sur l'évolution des modes organisationnels des entreprises et de la qualité de vie au travail présentée par les professeurs et chercheurs MM. Algan, Aghion, Bergeaud, Stancheva et Chiuri de HEC School of Management.

Les interventions de la CGT, de l'Uniopss (Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) et de la Dares (Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du Travail) ont relevé le défaut d'informations concernant la comitologie prévue pour le lancement et le suivi de cette enquête, la complémentarité avec les dispositifs statistiques existants ainsi que la diffusion des résultats.

L'avis d'opportunité n'a pas été attribué, la commission estimant que des éléments complémentaires étaient nécessaires et précisant que moyennant un approfondissement de la concertation cet avis pourrait le cas échéant être accordé avant la prochaine commission Emploi, qualifications et revenus du travail qui doit avoir lieu au printemps 2024.

Les 3 autres demandes d'avis d'opportunité portaient sur les enquêtes suivantes :

- Enquête sur le cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif, Génération 2021, Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq)
- Enquête sur les emplois vacants (EVAC), Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), Ministère du Travail
- Enquête sur les sortants des listes de Pôle emploi, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), Ministère du Travail

Les avis d'opportunité ont été attribués.

Trois demandes d'accès à des données administratives au titre de l'article 7 bis de la loi de 1951 ont obtenu un avis favorable de la Commission :

- l'accès aux données sur les non-salariés et l'accès aux données relatives aux dispositifs Cesu et Paje, détenues par l'Urssaf Caisse nationale, formulée par le Département de l'emploi et des revenus d'activité (Insee)

- l'accès aux données extraites du Système d'Information de PARCOURS détenues par la Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, formulée par la Sous-direction de la statistique et des études (SDSE) du ministère de la Justice

Le mandat d'un **nouveau groupe de travail du Cnis, sur les conséquences de la mise en place de France Travail sur les statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi**, a ensuite été présenté par la Dares. Le projet de loi « Plein Emploi » prévoit qu'à Pôle emploi se substitue la création de France Travail et l'inscription de tous les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), des jeunes suivis par les Missions locales et des personnes suivies par Cap Emploi. Ce changement doit intervenir à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le groupe de travail a pour objectif :

- d'étudier la manière de rendre compte, dans les statistiques publiées, de l'élargissement du public inscrit à France Travail par rapport à celui qui l'est aujourd'hui à Pôle emploi ;

- de proposer, le cas échéant, des outils d'analyse pour faciliter l'interprétation des évolutions des statistiques produites ;
- d'examiner la possibilité de rétropolation des séries pour en assurer la cohérence dans le temps ;
- d'étudier les modalités de diffusion des statistiques sur les demandeurs d'emploi pour garantir la bonne information du public.

Le bureau du Cnis réuni le 10 octobre a approuvé la mise en place du groupe de travail et son mandat.

Cette deuxième réunion annuelle de la commission a examiné des propositions d'avis pour le moyen terme. Les avis adoptés en commission guideront les travaux des producteurs de la statistique publique dans les 5 prochaines années.

Pour cette phase de rédaction des avis, Dominique Francoz, chargée de préparer le programme de moyen terme du Cnis, a détaillé le processus de concertation mis en oeuvre. Initié au second semestre 2022, ce programme a nécessité une vingtaine d'entretiens avec les producteurs, une consultation publique qui a obtenu 150 réponses exploitables, des consultations de membres du Bureau et du Conseil, deux focus group sur les thèmes des statistiques sociales et de la transition énergétique, une dizaine d'entretiens avec des utilisateurs (acteurs locaux et Hauts conseils).

Les avis de moyen terme de la commission pour les années 2024 à 2028 illustrent l'importance que la Commission accorde à la construction et à l'élargissement de cohortes et de panels, ainsi que leur enrichissement par appariement avec des informations issues de sources administratives. Ces avis soulignent également la nécessaire coopération entre producteurs pour y parvenir dans un contexte d'exploration de nouvelles sources de données.

Les 10 avis retenus sont regroupés au sein des quatre thèmes : enjeux générationnels, conditions de travail, transition écologique-transformation numérique-emploi et formation, secteurs en développement

Enjeux générationnels

1-Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel

2-L'emploi des seniors et le passage de l'activité à la retraite

Conditions de travail

3-Handicap, marché du travail et conditions de travail

4- Le télétravail et les autres changements des conditions de travail liés à la crise sanitaire

Transition écologique, transformation numérique, emploi et formation

6- Identifier les compétences numériques et environnementales liées à la transformation des métiers

7-Réponses de l'appareil de formation aux besoins du système productif

8-Les nouvelles formes d'emploi, dont l'emploi des plateformes numériques

Secteurs en développement

9-Observer l'économie sociale et solidaire

10-Observer l'emploi et les conditions de travail dans le secteur des services à la personne.

Les débats ont porté notamment sur l'intérêt de disposer de données complémentaires sur le bénévolat et la collaboration des conjoints non rémunérés. Les évolutions constatées sur le marché du travail depuis le rapport Gazier (2016) sur la diversité des formes d'emploi pourraient justifier une actualisation du constat réalisé à cette occasion.

L'ensemble du programme de moyen terme sera présenté et discuté à l'assemblée plénière du Conseil en janvier 2024 avant d'être diffusé dans les publications du Cnis.